



Réclamation de charges douteuses

Par **Dupas Lea**, le **27/01/2017** à **18:25**

Bonjour à tous,

Ma petite soeur et son compagnon se font pourrir la vie par leur ex propriétaire.

Ils étaient en location dans leur maison (la maison était coupée et aménagée en 2 parties les proprios d'un côté les locataires de l'autre). Dans leur contrats de location il n'y avait aucunes charges de prévues, sachant qu'il n'y a pas de copropriété.

Il leur reclame maintenant 1800€ charges !! Énorme pour un jeune couple. Est- il dans la légalité ? Si oui ou non puis je avoir les textes de loi etc..

Merci à tous

Par **Dupas Lea**, le **27/01/2017** à **20:48**

Je vous remercie pour votre réponse, je suppose qu'il n a rien. Bonne soirée